

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.292

**Convention entre le
SMAEPA de la région
de Chateauneuf sur
Charente et le
GrandAngoulême
relative à la gestion
des abonnés
limitrophes**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.292**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONVENTION ENTRE LE SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF SUR CHARENTE ET
LE GRANDANGOULEME RELATIVE A LA GESTION DES ABONNES LIMITROPHES**

Une dizaine d'abonnés, situés sur la commune de Saint Saturnin, en limite de la commune de Trois Palis, sont, pour des raisons techniques, directement alimentés par le réseau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (SMAEPA) de la région de Chateauneuf sur Charente.

Cette convention fixe les modalités de gestion techniques et administratives de ces abonnés. Ces abonnés seront intégralement pris en charge par l'exploitant du SMAEPA de la région de Chateauneuf sur Charente, mais avec l'application du tarif en vigueur sur le territoire du GrandAngoulême.

Dans le cas où le tarif GrandAngoulême serait inférieur au tarif appliqué par le SMAEPA de la région de Chateauneuf sur Charente sur son territoire, le GrandAngoulême s'engage à verser au SMAEPA le montant exact de la différence.

Cette convention s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2025 (date de fin de la convention de vente en gros entre les deux collectivités).

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 20 novembre 2012

Je vous propose donc :

D'APPROUVER la convention relative à la gestion des abonnés limitrophes sur la commune de Saint Saturnin, définissant les modalités techniques et administratives.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 décembre 2012

Affiché le :

20 décembre 2012